

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Maryse JOISSAINS MASINI.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TRA 009-6899/19/BM**

#### **■ Demande de subvention d'investissement relative au financement de l'opération de ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Miramas MET 19/12574/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains investissements traduisant les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'Agenda de la Mobilité Métropolitaine approuvé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 15 décembre 2016, place l'innovation et la complémentarité entre les modes de transports au cœur de sa première phase d'actions des années 2017 à 2020.

Il décrit un projet de réalisation en une vingtaine d'années d'un système de transport intégré pour la deuxième métropole française et se donne pour objectif, d'ici 2025, de doubler l'usage des transports en commun d'échelle métropolitaine et d'augmenter de 50% celui des transports locaux.

Au niveau métropolitain, le développement de l'intermodalité passe par la mise en œuvre de lignes locales de transport collectif efficaces et coordonnées avec les modes lourds comme les TER ainsi que les lignes Métroexpress.

Le réseau ULYSSE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en charge de la gestion des transports urbains sur l'ouest de l'Étang de Berre, s'est engagé, dès sa création en 2012, dans une politique de

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

restructuration et de densification de son offre de transport afin d'améliorer les relations entre les différents modes de transports et infléchir les pratiques actuelles de mobilité urbaines. C'est dans cette logique, afin de compléter la chaîne de déplacements, qu'est inscrite la ligne de BHNS de Miramas.

Ce projet de BHNS présente les caractéristiques suivantes :

- 7 kilomètres de longueur de ligne ;
- 22 minutes de temps de parcours (amélioration de 9 minutes par rapport à l'existant) ;
- 15 stations desservies (interstation moyenne 470 mètres) ;
- 19 kilomètres/heure de vitesse commerciale (amélioration de 3 kilomètres/heure par rapport à l'existant) ;
- Meilleure régularité ;
- Stations modernisées et accessibles.

Cette nouvelle ligne de BHNS intégrera :

- Des aménagements de sites propres, ouverts à l'ensemble des lignes de bus et ciblés sur les sections où la perte de temps des bus est la plus forte, principalement en amont des carrefours ;
- La mise en place de dispositifs de priorité à tous les carrefours à feux des itinéraires ;
- La réalisation d'aménagements cyclables sur les voies où sont réalisés des travaux en faveur des transports en commun ;
- Le réaménagement de stations voyageuses.

#### **Calendrier prévisionnel :**

- 1er semestre 2019 : finalisation de l'étude de faisabilité ;
- 2ème semestre 2019 : désignation d'un maître d'œuvre ;
- 2020 : concertation et études de maîtrise d'œuvre ;
- 2ème trimestre 2021 : lancement des travaux ;
- Fin 2022 : mise en service de la ligne.

#### **Coût prévisionnel :**

Le coût total prévisionnel de l'opération (études et travaux) est évalué à 5 300 000 euros HT.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Etat « Appel à projet Grenelle 3 »	17,55%	930 000 euros
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur « CRET »	4,91%	260 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence « Autofinancement »	77,54%	4 110 000 euros
<b>TOTAL HT</b>	<b>100.00%</b>	<b>5 300 000 euros</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération TRA 001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'information du Conseil de Territoire d'Istres Ouest Provence du 23 octobre 2019.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service de Miramas

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat et de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget Annexe Transport 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, opération numéro 2013700103 rattachée au programme 49 code AP 137490TP.

La recette correspondante est constatée en section d'investissement sur le Budget Annexe des Transports 2019 et suivant de la Métropole Aix Marseille Provence, Sous Politique C240, Natures 1311-1312.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 24 Octobre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2019